

La Lettre Municipale

"Vos Élus vous informent" n° 148 - Mars 2024

Les perce-neige défleuris, les jonquilles épanouies annoncent la fin d'un hiver qu'on qualifiera de morose. Si la vigueur hivernale restera toute relative, en effet, février a battu des records de chaleur, c'est l'importante pluviométrie qui restera à souligner. Le dérèglement climatique s'est installé durablement. Les raisons en sont connues, les réponses à apporter sont difficiles tant elles sont mal acceptées. L'actualité récente en témoigne avec les manifestations du monde agricole, là, la vraie question est: Comment rémunérer, à leurs justes valeurs des produits agricoles de qualité accessibles au plus grand nombre, tout en respectant notre devenir? Chacun y va de sa réponse et pourtant l'urgence est là. Une impression : celle de l'impasse! Et le climat géopolitique n'arrange rien. Les relations internationales se tendent: le Moyen-Orient, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, les prises de position des pays alliés des uns ou des autres font que la situation inquiète. Le niveau national n'échappe pas à la morosité ambiante, rien de réjouissant : Après le « quoi qu'il en coûte » de la crise sanitaire, c'est l'heure des restrictions d'État avec 10 milliards d'économies à trouver en 2024, 20 milliards supplémentaires annoncés pour 2025, un déficit cumulé budgétaire de la France dépassant les 3 000 milliards, un Produit Intérieur Brut revu à la baisse passant probablement en dessous de 1 %. Osons espérer que nos communes rurales ne soient pas concernées par la stratégie économique de nos gouvernants? Mais demain, les anémones sylvestres, les jacinthes des bois fleuriront, les mésanges se feront entendre, les hirondelles reviendront... C'est le printemps qui s'installe, avec lui, la saison de tous les espoirs renaît. Nous ne saurions en douter!

Dany MINEL, Maire

LE SIVoS DU BAS-BRAY ET L'ÉCOLE

Si la mission première de l'école reste l'instruction des enfants, le SIVoS du Bas-Bray (communes de Bures-en-Bray, d'Osmoy-Saint-Valéry et de Mesnières-en-Bray) met en place un ensemble de services complémentaires. Il existe donc deux temps quand on est écolier, celui du scolaire et celui du périscolaire. C'est l'Éducation Nationale qui supervise le premier et le SIVoS qui s'occupe du second.

Sur le temps scolaire :

L'Éducation Nationale attribue les ouvertures de classe en l'occurrence sept classes pour notre regroupement pédagogique, nomme et rémunère les enseignants, veille au respect des programmes, à la qualité de l'enseignement dispensé.... Le SIVoS apporte les moyens matériels dont l'école a besoin pour fonctionner : Les salles de classe, d'évolution, de vie quotidienne (préau, cour, toilettes...) avec mobiliers et équipements (tableaux et tablettes numériques, photocopieur...) ainsi qu'une dotation de fournitures scolaires. Il finance les activités telles que la piscine, la sensibilisation à la musique, aux activités culturelles, l'éducation à l'environnement. Il assure également l'entretien des locaux, des espaces de récréation...

Sur le temps périscolaire : Le SIVoS du Bas-Bray propose :

- La garderie : elle fonctionne de 6 h 30 8h50 avec un service de complément de petit-déjeuner gratuit pour les enfants accueillis avant 7 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30 avec un goûter servi aux enfants présents à 16 h 45. La demi-heure de garderie est facturée 0,93 € et le goûter 0,59 €.
- La restauration : Les repas sont préparés sur place avec des produits locaux autant qu'il peut se faire (disponibilités, coûts) avec tarification à 1 € pour les familles dont le quotient familial mensuel de la CAF n'excède pas 1 000 € (tarif ordinaire du repas : 3,92 €). Pour info, 122 enfants parmi les 134 de l'école fréquentent le restaurant scolaire.
- Un service de transport : Afin de réduire la participation des familles, ce service est soutenu financièrement par le SIVoS à raison de 30 € par carte annuelle de transport, le reste à charge familial étant de 35 €. 37 cartes ont été retirées auprès de la Région Normandie, organisatrice des transports scolaires qu'elle finance à près de 90 %.
- Le centre de loisirs du mercredi labellisé « accueil qualité par la CAF » : Le centre de loisirs fonctionne à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas le midi, un accueil échelonné de 7 h 30 à 10 h 00 a été mis en place. Il en coûte 2,79 € par matinée aux familles auxquels s'ajoute le prix du déjeuner. Pour info, les repas sont pris à la restauration scolaire de l'Institution Saint-Joseph.

Et tout cela a un coût de fonctionnement : Il en a coûté 283 000 € en 2023 selon les résultats constatés au compte administratif du SIVoS. Les communes ont apporté une contribution financière globale de 225 000 € répartie à 58 % pour Mesnières, à 22 % pour Osmoy-Saint-Valéry et à 20 % pour Bures-en-Bray, ces contributions étant fixées selon le nombre d'enfants scolarisés et la population de chacune des trois communes.

CODE DE LA ROUTE : UNE REMISE À NIVEAU... ÇA VOUS DIT ?

L'association « Les Jeunes d'Hier », en collaboration avec les Aînés Ruraux de la Seine-Maritime, organise une séance de remise à niveau du code de la route ouverte à tous (adhérents ou non de l'association, jeunes et moins jeunes...). Cette séance aura lieu à la salle de spectacles et de loisirs le Mardi 9 Avril avec un accueil des participants dès 14 h 00. Elle débutera à 14 h 30 précises.

DES TRAVAUX À VENIR

La rue de l'Église: Depuis plusieurs années, la commune teste des aménagements visant à renforcer la sécurité des différents usages de la rue de l'Église. Des places de stationnement ont été marquées au sol, des jardinières de fleurs ont permis d'établir des chicanes de circulation... Après observations et analyse, ces installations temporaires vont être définitivement mises en place. Les travaux commenceraient avec le printemps. Pendant la durée du chantier, la circulation dans cette rue sera très perturbée, nous recommandons à chacun de l'éviter. Quant aux riverains de la rue de l'Église ainsi que ceux de la rue du Sac, ils seront bientôt destinataires d'un courrier d'information. En cas de questions, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

L'enfouissement des réseaux sur Autrecourt : Pour la première tranche, les travaux de raccordement des maisons étant désormais réalisés, il reste à faire procéder à l'enlèvement des supports. Quant à la deuxième tranche d'enfouissement, bien que la commune en ait fait la demande pour 2024 auprès du Syndicat d'Energie 76, celui-ci, au prétexte d'une forte sollicitation émanant des communes adhérentes nous a fait savoir qu'il faudrait encore patienter. Regrets !

Une sente pour les déplacements non motorisés reliant le centre du village à l'avenue verte pour renforcer la sécurité des usagers de la rue de la Gare : le foncier nécessaire étant acquis, les études de travaux bien engagées, les demandes de subvention au titre de 2024 ont pu être sollicitées. Les travaux pourraient démarrés avant la fin de l'année.

Une nouvelle résidence de logements locatifs : Cette résidence serait aménagée sur le terrain situé entre les ateliers municipaux et la résidence « Les terres blanches ». Quatre des huit constructions projetées seraient réservées aux personnes retraitées ou handicapées. Les études avec Habitat 76, le bailleur social retenu par la mairie, avancent et le permis d'aménager pourrait être déposé pendant l'été 2024.

Le projet de micro-crèche de 12 berceaux : Les demandes de subvention sont faites, le permis de construire est à l'instruction pour des travaux envisagés avant la fin de l'année sous réserve d'avoir consolidé le plan de financement par l'obtention des subventions sollicitées auprès de l'État et de la CAF de Seine-Maritime. Une ouverture est espérée pour septembre 2025.

À SAVOIR - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

Lors d'un récent échange, Le CAUE de la Seine-Maritime nous rappelle que tous les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie (DP). L'Isolation Thermique par l'Extérieur n'échappe pas à la règle et doit respecter le règlement du PLU établi en notre commune depuis 2012 (pour mémoire, retrouvez le PLU communal sur le site Internet : www.mesnieres-en-bray.fr). Les travaux ne pourront commencer que si l'autorisation administrative a été délivrée. La question des couleurs nous est souvent posée, retenons que le blanc pur est interdit.

Pour éviter toute difficulté, n'hésitez pas à venir échanger en mairie. Sachez aussi que le CAUE 76 tient une permanence au siège de la Communauté de Communes chaque 1^{er} mercredi du mois et c'est gratuit : son rôle est de vous conseiller ! (tél. de la Communauté de Communes : 02.32.97.45.65 ; tél. du CAUE : 02.35.72.94.50).

PANNEAU POCKET

Panneau Pocket: C'est le nouveau service d'informations gratuit que vous offre la commune en complément de la lettre municipale, du site numérique www.mesnieres-en-bray, de l'affichage en mairie et du facebook communal. Panneau Pocket permet une information rapide et très réactive pour relayer les alertes préfectorales, les coupures d'eau ou tout évènement de dernière minute qui peut concerner chacun des villageois. Nous sommes à ce jour 42 % à consulter régulièrement Panneau Pocket.

Pour accéder au service, il vous faut télécharger l'application selon la procédure expliquée dans la lettre municipale N° 146 de novembre 2023. En cas de difficulté, n'hésitez pas à venir en mairie!

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le passage triennal du jury national pour le maintien du label « 4 fleurs » est prévu le 18 juillet 2024 : la commune compte sur chacun pour présenter notre village sous ses plus belles couleurs !

La collecte textile, linge, chaussures dans le conteneur « blanc » mise en place par l'association Agir Recycl': c'est 1,2 tonne de récupération pendant l'année 2023. Par un courrier reçu en mairie, M. le Président de l'association remercie les mesnièrois de leur contribution!

Les premières maisons sur la résidence de l'Eprondre pour bientôt : un permis de construire vient d'être accordé, un second devrait l'être prochainement.

Villages d'Avenir: Notre village compte parmi les 16 communes du Département que l'État a retenu après analyse de notre dossier dans son opération « Villages d'Avenir ». Cette « reconnaissance » doit nous permettre d'être accompagné d'un technicien d'État dans l'élaboration de nos projets et nous faciliter l'accès à certains financements.

Sur Votre Agenda

Avril:

- Samedi 6 et Dimanche 7 : Fête de la Nature au Château
- ∠ Vendredi 12 : Loto de l'A.S.M
- ∠ Vendredi 12 ou Vendredi 19 : Lancement de la saison touristique : Expo en plein air au Jardin d'Émilien

<u>Mai</u>

- ∠ Lundi 6 : Journée Pêche des Jeunes d'Hier
- Mercredi 8 : Manifestation avec l'Association des Anciens Combattants

Juin :

- ∠ Dimanche 2 : Kermesse de la M.O.B
- Dimanche 9 : Élections Européennes Tournoi de football de l'A.S.M.
- ∠ Vendredi 14 : Assemblée
- Générale de l'A.S.M. ✓ Samedi 22 et Dimanche 23 : Fêtes du club de Rollers-En-
- ∠ Jeudi 27 : Barbecue des Jeunes d'Hier



La Lettre Municipale

"Vos Élus vous informent" nº 148 Mars 2024



Publication: Dany MINEL Mairie 76270 MESNIÈRES-EN-BRAY tél: 02.35,93.10.14 fax: 02.35,94.23.58

mail: mairie.mesnieres@wanadoo.fr www.mesnieres-en-bray.fr